

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2012

Le dix-sept décembre deux mille douze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CERONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Patrick Soulé, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Patrick SOULÉ, Jean-Noël CLAMOUR, Mme Maguy PEYRONNIN, M. Marcel BENAMOU, Mme Michèle TUBAUD, MM. Michel ARMAGNACQ, Eric JAUMET, Thierry ALLARD, Jean LATRY, Jean-Jacques DUBOIS, Mme Marie-France LE ROUX, M. Yannick LEGLISE, Mme Corinne BOURCHEIX,

Absent représenté : Yves NASRI par Corinne BOURCHEIX

Absentes excusés : Sophie ROBERT, Aurélie JACCKEL

Absents : David MOURAND, Michel LANGLAIS, Aurélie LARRIAUT

Secrétaire de séance : Jean-Jacques DUBOIS

Date de convocation : 7 décembre 2012

PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE

Après lecture, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Tarifs
- Redevance eau et assainissement
- DETR Travaux classes maternelle
- Demande subvention Conseil Général travaux classes maternelle
- Admission en non valeur

Il propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération :

Décision modificative n° 13 – Budget Commune

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ordre du jour modifié.

76/2012 - TARIFS COMMUNAUX 2013

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2013 :

Cantine

Repas enfants et personnel communal : 2.20 €

Repas enseignants : 3.12 €

Accueil périscolaire

TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA ½ HEURE
0 – 500	0.20 €
501 – 650	0.22 €
651 - 800	0.24 €
801 – 1000	0.26 €
1001 – 1200	0.28 €
Supérieur à 1201	0.30 €

Les présences au-delà de 18 h 45 seront facturées 5 €.

Salle polyvalente

	Particuliers COMMUNE de CERONS	Particuliers HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS CERONS	ASSOCIATIONS EXTERIEURES
<u>JOURNEE</u>	<p>230 €</p> <p><i>Caution = 800 €</i></p> <p><i>Caution entretien = 150 €</i></p>	<p>530 €</p> <p><i>Caution = 1500 €</i></p> <p><i>Caution entretien = 150 €</i></p>	<p>100 € sono comprise</p> <p><i>Caution = 200 €</i></p> <p><i>Caution entretien = 150 €</i></p> <p><i>Equipement scénique = 100 € + assurance spécifique + caution 2000 €</i></p>	<p>550 € sono comprise</p> <p><i>Caution = 2000 €</i></p> <p><i>Caution entretien = 150 €</i></p>
<u>WEEK-END</u>	<p>350 €</p> <p><i>Caution = 800 €</i></p> <p><i>Caution entretien = 150 €</i></p>	<p>1000 €</p> <p><i>Caution = 1500 €</i></p> <p><i>Caution entretien = 150 €</i></p>		

Photocopie : 0.20 €

Jetons d'éclairage : 1.60 €

Location salle de sports

- 5.10 € par heure (- 80 h d'utilisation annuelle)
- 4.30 e par heure (+ 80 h d'utilisation annuelle)

Douches salle de sports : 5 €

Concession cimetièrre

Concession temporaire : 40 €/le m2

Concession perpétuelle : 60 €/le m2

Colombarium : la case de 2 urnes : 85 €

Participation raccordement à l'égoût (PAC) : 2 100 €

77/2012 - REDEVANCE EAU ET ASSAINISSEMENT 2013

Redevance eau

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les tarifs suivants :

- redevance fixe annuelle : 23 €
- redevance proportionnelle :
 - jusqu'à 100 M3 : 0.18 €
 - au-dessus de 100 M3 : 0.63 €

Redevance assainissement

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les tarifs suivants :

- redevance fixe annuelle : 35 €
- redevance proportionnelle :
 - jusqu'à 100 M3 : 0.20 € par M3
 - au-dessus de 100 M3 : 0.44 € par M3

78/2012 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – TRAVAUX CLASSES MATERNELLE

Monsieur le Maire explique que notre commune est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et qu'à ce titre les travaux de réhabilitation des deux classes de maternelle à l'école peuvent bénéficier de la D.E.T.R.

Il propose de déposer un dossier de demande de D.E.T.R. pour aider au financement de ces travaux dont le montant prévisionnel à 45 997.60 € HT soit 55 013.13 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ de réaliser les travaux de réhabilitation de deux classes de maternelle à l'école,
- ❖ de solliciter la D.E.T.R.,
- ❖ d'approuver le plan de financement suivant :

Montant HT :	45 997.60 €
Subvention sollicitée (35 %) :	16 099.16 €
Fonds propres ou emprunt :	38 913.97 €
Total TTC :	55 013.13 €

Ces crédits seront prévus au budget unique 2013 à l'opération 93.

79/2012 - DEMANDE SUBVENTION CONSEIL GENERAL CLASSES MATERNELLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général pour aider au financement des travaux de réhabilitation des deux classes de maternelle à l'école pour un montant de 45 997.60 € HT soit 55 013.13 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser les travaux de réhabilitation des classes de maternelle à l'école,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général,
- d'approuver le plan de financement suivant :

- montant HT	45 997.60 €
- Montant subventionnable	22 000.00 €
- subvention sollicitée	11 000.00€
- fonds propres ou emprunt	44 013.13 €
- total TTC	55 013.13 €

Le Maître d'ouvrage s'engage à se conformer aux critères d'éco-conditionnalité de développement durable définis par le Conseil Général.

Monsieur David MOURAND arrive en cours de séance et participe désormais au vote des délibérations.

80/2012 – ADMISSION EN NON VALEUR

Plusieurs titres concernant la cantine et l'accueil périscolaire ont été émis sur des exercices antérieurs et à ce jour n'ont pu être recouverts. Le détail par année est le suivant :

Année 2008 : 118.9 €
 Année 2009 : 147.49 €
 Année 2010 : 204.30 €
 Année 2011 : 1158.31 €

Soit un total de 1 629,00 €.

Il est nécessaire d'accepter leurs admissions en non-valeur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces admissions en non-valeur pour un montant de 1629.00 euros.

81/2012 – INTEGRATION VOIRIE ET RESEAUX DU LOTISSEMENT « LES GAILLARDES » DANS LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la propriétaire du Lotissement « Les Gaillardes », a demandé le transfert des voies et espaces publics, des réseaux eau et assainissement ainsi que de l'éclairage public dans le domaine public communal.

La loi n°2005-809 du 20 juillet 2005 portant simplification administrative a supprimé les enquêtes publiques préalables aux classements et déclassements, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

En conséquence, la présente délibération permettra de décider le classement des voies et accessoires et de procéder à la mutation foncière correspondante.

Les opérations concernées avec intégration des réseaux sont les suivantes:

Lotissement « Les Gaillardes », réalisé par Madame BEAUMONT Christine, la rétrocession porte sur une superficie totale de 1199 m² comprenant la voirie et les espaces verts.

Il convient donc de se prononcer sur le classement des voiries des lotissements décrits ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- l'intégration dans le domaine public de la commune de la voirie et de l'ensemble des réseaux de la voie privée du lotissement « Les Gaillardes » sous réserve de la réalisation d'un état des lieux de la voirie et des réseaux en présence des représentants de la Commune et de l'association des copropriétaires ainsi que du gestionnaire des réseaux eau et assainissement et à condition que ce constat n'est donnée lieu à aucune observation,

- de procéder à l'acquisition à titre gratuit de ces emprises foncières,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents à cette affaire,
- de régler les frais d'honoraires et de publication correspondants,
- -charge Monsieur le Maire de la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale,

82/2012 – DECISION MODIFICATIVE N° 13 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits suivant afin de régler les dépenses relatives aux travaux sur la toiture du garage :

Opération 137 – Article 2121	- 600.00 €
Opération 126 – Article 21318	+ 600.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 heures.

76/2012 – Tarifs communaux 2013

77/2012 – Redevance eau et assainissement 2013

78/2012 – Dotation d'équipement des territoires ruraux – Travaux classes maternelle

78/2012 – Demande de subvention Conseil Général – Travaux classes maternelle

80/2012 – Admission en non valeur

81/2012 – Intégration voirie et réseaux du lotissement « Les Gaillardes » dans le domaine public

82/2012 – Décision modificative n° 13 – Budget Commune

J.P. SOULÉ

J.N. CLAMOUR

M. PEYRONNIN

M. BENAMOU

M. TUBAUD

M. ARMAGNACQ

E. JAUMET

D. MOURAND

T. ALLARD

J. LATRY

J.J. DUBOIS

M.F. LE ROUX

Y. LEGLISE

C. BOURCHEIX